

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2011

Convocations du 1^{er} AVRIL 2011

Présents : Henri- Victor TOURNIER, Yann MORAND, Yvette GUILLEREY, Philippe BOTU, Gilbert ADAMEC, Frédéric RENEVIER, Gérard THILLIER.

Excusés : Nathalie MORAND, Sébastien CETTOUR-CAVE.

Secrétaire de séance : Yann MORAND

1 / VOTES DES BUDGETS

Monsieur le Maire donne lecture des budgets de la commune au nombre de cinq :

- **Budget cimetière** : aucune opération n'a été réalisée en 2010.
- **Budget CCAS** : résultat d'exercice + 458.00€ pour 2010. **Budget 2011** : Fonctionnement Dépenses/Recettes : 1858.98€. Pas d'opération d'investissement sur ce budget.
- **Budget Forêt** : résultat d'exercice + 64 292.97€ pour 2010. **Budget 2011** : Fonctionnement Dépenses/Recettes : 84 872.91€. Investissement Dépenses/Recettes : 55 166.63€.
- **Budget Eau et Assainissement** : résultat d'exercice en Investissement + 134 034.93€ pour 2010. Résultat d'exercice en Fonctionnement + 158 238.54€ pour 2010. **Budget 2011** : Fonctionnement Dépenses/Recettes : 509 953.24€. Investissement Dépenses/Recettes 1 580 392.19€.
- **Budget commune** : résultat exercice en Investissement + 192 485.93€ pour 2010. Résultat d'exercice en Fonctionnement + 139 419.70€ pour 2010. **Budget 2011** : Fonctionnement Dépenses/Recettes 701 879.70€. Investissement Dépenses/Recettes 748 385.00€.

Les budgets sont votés à l'unanimité.

- **Compte administratif** : le compte administratif de chacun des budgets étant conforme aux comptes de gestions de Monsieur le receveur, il peut être procédé au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Yann Morand est nommé président de séance. Le compte administratif de chacun des budgets est voté à l'unanimité.

- **Compte de gestion du receveur** : monsieur le Maire réintègre la salle, le compte de gestion de chacun des budgets est voté à l'unanimité.

2 / PLU : l'enquête publique à été clôturée.

3/QUESTIONS DIVERSES :

- **Acquisition parcelle HPE section C N°278** : le conseil municipal approuve la décision d'acquérir la parcelle au prix de 9 600€ (neuf mille six cent euros).

- **Demande de Monsieur GRIPPI pour camion-pizza quelques jours par semaine et le dimanche** : accord de principe sous réserve de fixer des horaires de stationnement. Le camion ne devra en aucun cas être stationné en dehors de ces horaires.

- **Mutation de Thierry DENIARD** : le conseil municipal prend acte du départ volontaire de Thierry Deniard et décide de supprimer le 2^{ème} poste d'agent technique.
- **Vente parcelle communale section C 627** : le conseil municipal approuve la mise en vente de cette parcelle d'une contenance de 830 m2 pour terrain à construire. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **Vente parcelle communale (ancien N°981) N°3499 section A** : le conseil municipal est sollicité par Nicolas Mudry qui souhaite acheter cette parcelle jouxtant sa propriété d'une contenance de 60 m2. Le conseil propose un prix de 2 000€ (deux mille euros). Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **Employé de l'agence postale communale** : le conseil municipal souhaite trouver une solution pérenne et rapide pour garantir le service à la population.
- **Urbanisme** : monsieur le Maire fait part d'une importante demande d'installation à l'année ainsi que de construction sur notre commune (familles). Sur les secteurs AU3 et AU4 de Richebourg, un constructeur de maisons individuelles est intéressé. Les élus confirment qu'ils s'en tiendront aux engagements du PLU approuvé le 20 février 2009 c'est-à-dire de faire la desserte de la zone AU4. Cette desserte est prévue au PLU à la charge de la commune en cas d'aménagement global de la zone.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est clôturée à 23 h30.

Le MAIRE
Henri- Victor TOURNIER